



PROGRAMME « x Evaluation des risques professionnels et salarié désigné compétent - EvRP / SDC Certification réseau prévention CARSAT »

OBJECTIFS : EvRP : Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise, facilitant la mise en œuvre du Document Unique et du plan d'actions de prévention. SDC : Conseiller et accompagner l'employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche prévention des risques professionnels.

Intervenants : Consultants formateurs spécialisés en prévention des risques professionnels diplômés en sécurité au travail.

CONTENU DE FORMATION

PUBLIC CONCERNE : Salarié désigné par l'employeur pour être acteur dans la démarche de prévention des risques dans l'entreprise au quotidien. Salarié Désigné Compétent (SDC)

PRE REQUIS : Aucun

DUREE : 3,00 jour(s) (1j = 7h)

DATE(S) & HORAIRES : A définir

LIEU : Dans une salle mise à votre disposition dans notre organisme ou dans votre établissement.

DELAI D'ACCES :

INTRA : 15 jours minimum entre la demande de date et la date réelle de formation.

INTER : se référer aux dates sur le site web.

Personnes en situation de handicap : ce délai est susceptible d'être allongé du fait de la mobilisation d'interlocuteurs adaptés.

EVALUATIONS ET VALIDATION :

QCM de positionnement. Analyse pratique d'un poste de travail. QCM d'évaluation de fin de formation. Attestation de formation. Certification INRS.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

10 maximum

TARIF(S) JOUR HT :

INTER = 300€ / personne

INTRA = 750€

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES :

Méthode expositive et active - code du travail - l'expérience du stagiaire et initier les recherches de manière autonome. Respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques du Réseau Prévention. 3 jours de formation non consécutifs pour permettre le travail intersession entre le 2^e et le 3^e jour. - PSH : Pour connaître les modalités d'accès pour les PSH, veuillez contacter notre référent handicap : commerce@audit-prevention.com. - Vous pouvez également consulter notre livret d'accueil PSH sur notre site internet.

Module 1 : Comprendre la démarche EvRP

- Intégrer les bonnes pratiques du Réseau Prévention dans la démarche d'EvRP
- Repérer la place de l'EvRP dans la démarche de prévention de son entreprise
- Assurer une approche pluridisciplinaire de l'EvRP: compétences internes et externes
- Rechercher et exploiter les informations internes et externes à l'entreprise
- Garantir la traçabilité du plan d'actions de prévention

Module 2 : Organiser la démarche participative à chaque étape de l'EvRP

- Expliquer la démarche EvRp en vue de faire adhérer la direction et les salariés
- Identifier les moyens d'organisation du dispositif
- S'approprier une méthode et les outils de l'EvRP

Module 3 : Mettre en œuvre la démarche EvRP

- Identifier les risques d'atteinte à la santé des salariés de l'entreprise (analyse des AT/MP et des situations de travail à risque)
- Evaluer les risques identifiés en mettant en place une cotation
- Adapter le système de cotation au contexte de l'entreprise

Module 4 : Faciliter la prise de décision quant à la mise en œuvre d'un plan d'action de prévention à partir de l'EvRP

- Déterminer des propositions d'action de prévention
- Prioriser les actions de prévention proposées
- Rédiger ou modifier le Document Unique en s'appuyant sur l'EvRP
- Mettre en place un plan d'actions

Module 5 : Garantir la démarche EvRP

- Gérer le suivi des actions de prévention des risques professionnels
- Proposer des mesures correctives ou d'amélioration
- Organiser la mise à jour de l'EvRP

Module 6 : Identifier le rôle du Salarié Désigné Compétent (SDC)

- Connaître les prérogatives et limites de compétences du SDC
- Identifier les critères de la délégation de pouvoir
- Assurer à son niveau de responsabilité, la mise en œuvre des mesures retenues